



Commune de Grolley

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL EN RÉPONSE AU POSTULAT N° PO10_2021-2026 TRANSMIS LE 12 DÉCEMBRE 2022

Sentier du Champ des Entes

Déposé par : Jean-Jacques Collaud (Pro Grolley) et Claude Gavillet (Pro Grolley)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En réponse au postulat cité en titre, le Conseil communal vous soumet le rapport y afférent.

Introduction et analyse

Le postulat requiert la création d'un sentier à la hauteur de la route de la Broye, reliant l'impasse du Champ des Entes à ladite route et vise à considérablement améliorer le confort des piétons étant donné que la zone actuelle n'est qu'un chemin de terre.

Lors de la séance du 13 décembre 2022, le Conseil communal a émis un avis favorable sur le postulat et recommandé son rejet en raison de la perte de temps que la rédaction d'un rapport occasionnait. En effet, cette recommandation était fondée sur le fait que le sentier en question était déjà prévu dans le cadre de l'aménagement du territoire, et de plus, les propriétaires avaient déjà inclus ce sentier dans leur projet de construction.

Conclusion

Le Conseil Communal est pleinement conscient de l'importance de ce sentier et des enjeux qu'il représente pour nos concitoyens. Il tient à vous assurer qu'il veille attentivement à son suivi et à son développement.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Christophe Prétet



La Secrétaire

Priska Thoutberger

Grolley, le 30 octobre 2023